

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2287

7 décembre 2006

SOMMAIRE

Access Storage Holdings (Germany), S.à r.l., Luxembourg	109735	KAS Anorthosis S.C.A., Luxembourg	109756
Clean Standard International S.A., Luxembourg	109733	Lid Lift Industrial Development S.A., Luxembourg	109772
Clean Standard International S.A., Luxembourg	109734	Lid Lift Industrial Development S.A., Luxembourg	109774
CVI Global Value Fund Luxembourg Securitisation, S.à r.l., Luxembourg	109730	Northside Invest S.A., Luxembourg	109770
CVI Global Value Fund Luxembourg Securitisation, S.à r.l., Luxembourg	109732	Northside Invest S.A., Luxembourg	109770
Dexia Funding Luxembourg S.A., Luxembourg	109758	Presta Immobilière S.A., Luxembourg	109758
Dione Holding S.A., Luxembourg	109768	Repco 23 S.A., Luxembourg	109772
Dirland Telecom Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	109767	Rook Holding S.A., Luxembourg	109767
Dushi, S.à r.l., Luxembourg	109770	RT Holding S.A., Luxembourg	109767
Elektra Purchase No. 20 S.A., Luxembourg	109757	Russian Car Loans N° 1 S.A., Luxembourg	109757
EMPoint, S.à r.l., Luxembourg	109730	Sam Company S.A., Luxembourg	109767
Esprit Financier S.A., Luxembourg	109769	Sedellco Holding S.A., Luxembourg	109758
Fan Club Racing FC Union Letzebuerg, A.s.b.l., Bonnevoie	109774	Source Holding, S.à r.l., Luxembourg	109768
Fenor S.A., Luxembourg	109733	Steinmaur Holding S.A., Luxembourg	109768
Fibe S.A., Luxembourg	109769	Stoke Holding S.A., Luxembourg	109769
Fortis L Capital S.A., Luxembourg	109729	TA Coiffures, S.à r.l., Belvaux	109768
Fu-Gui, S.à r.l., Belvaux	109733	TA Coiffures, S.à r.l., Belvaux	109769
KAS Anorthosis S.C.A., Luxembourg	109743	Teha Investments, S.à r.l., Luxembourg	109737
		Tumba, S.à r.l., Luxembourg	109758
		Urka S.A., Mondorf-les-Bains	109769
		Vestia, S.à r.l., Luxembourg	109735
		Vestia, S.à r.l., Luxembourg	109736
		Waterfront S.A., Luxembourg	109743

FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.137.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(119081.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

EMPoint, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
 Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
 R. C. Luxembourg B 93.821.

—
 EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 3 octobre 2006 que les 150 parts sociales détenues par:

- MERANTI INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.333: 50 parts;
- CENTOWER INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.280: 50 parts;
- Mr Theo van den Berghe, administrateur de société, demeurant à L-8063 Bertrange, 17, rue Batty Weber: 50 parts; ont été cédées aux sociétés:
- BRASSEUR INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.886: 120 parts;
- ALPHA FISCA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.765: 30 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMPoint, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117584.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée de titrisation.

Share capital: USD 20,000.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
 R. C. Luxembourg B 119.635.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of September.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12th September 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6th September 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the capital of the Company from the US Dollar currency (USD) into the Euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 11th September 2006 at 4.30 p.m. CET, according to which one US Dollar (USD 1) is the equivalent of EUR 0.7866, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to fifteen thousand seven hundred thirty-two Euro (EUR 15,732).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the capital of the Company down to fifteen thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 15,725) by allocation to the issue premium of an amount of seven Euro (EUR 7).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the shares of the Company down to twenty-five Euro (EUR 25) and to increase the number of shares of the Company from five hundred (500) to six hundred twenty-nine (629).

All of the six hundred twenty-nine (629) shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, will be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the first sentence of article six of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (first sentence). «The Company's capital is set at fifteen thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 15,725), represented by six hundred twenty-nine (629) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Fifth resolution

Further to a resignation letter signed by Mr Michel van Krimpen on 12th September 2006 which will remain attached to the present deed, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Michel van Krimpen from his duties as manager of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to Mr Michel van Krimpen for the exercise of his mandate as manager of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Jean-Baptiste Brekelmans, born on 19th July 1960 in Breda, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as new manager of the Company, with immediate effect and for an indefinite period of time.

The Sole Shareholder declares that further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Hille-Paul Schut;
- Mr Jean-Baptiste Brekelmans;
- Mr David Fry;
- Mr Herve Sarteau;
- Mr Jeffery D. Leu.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés en cours,

ici représentée par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le douze septembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 920, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 6 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de dollars US (USD) en euros (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 11 septembre 2006 à 16.30 heures CET, selon lequel un dollar US correspond à EUR 0,7866, afin de convertir le capital de la Société de vingt mille dollars US (USD 20.000) en quinze mille sept cent trente-deux euros (EUR 15.732).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital de la Société à quinze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 15.725) par une contribution à la prime d'émission de sept euros (EUR 7).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt-cinq euros (EUR 25) et d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cinq cents (500) à six cent vingt-neuf (629).

Toutes les six cent vingt-neuf (629) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) seront détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, la première phrase de l'article six des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (première phrase). «Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 15.725), représentés par six cent vingt-neuf (629) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Cinquième résolution

Suite à une lettre de démission signée par M. Michel van Krimpen le 12 septembre 2006 qui restera annexée au présent acte, l'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Michel van Krimpen de son poste de gérant de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à M. Michel van Krimpen pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique déclare que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Hille-Paul Schut;
- M. Jean-Baptiste Brekelmans;
- M. David Fry;
- M. Herve Sarteau;
- M. Jeffery D. Leu.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(117509.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 119.635.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44130 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger.

(117511.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

109733

FU-GUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 102.755.

—
Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2006

Les soussignés:

1. Monsieur Xia Liang Sheng, gérant technique, demeurant à L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise;
2. Monsieur Xia Jun, serveur, demeurant à L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise,
agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée FU-GUI, S.à r.l., avec siège social à Belvaux, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de Dudelange en date du 27 juillet 2004,
se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils démettent Madame Xia Mei, susdite, de sa fonction de gérante administrative.

Deuxième résolution

Ils nomment Monsieur Xia Jun, susdit, à la fonctions de gérant administratif.

Troisième résolution

Ils confirment Monsieur Zhang Ailing, susdit, de sa fonction de gérant technique.

Quatrième résolution

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Belvaux au siège de la Société, le 25 juillet 2006.

L.S. Xia / J. Xia / M. Xia.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117648.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

FENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(118591.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ARIELLE HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.563.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIELLE HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.563,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 5 mai 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 745 du 11 septembre 2001.

Le capital de la société a été converti en euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 mai 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1152 du 12 décembre 2001.

Le capital social de la société s'élève actuellement au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A.

2. Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours.

Elle peut, en outre, faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

3. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A. et par conséquent de modifier 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours.

Elle peut, en outre, faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, P. Crea, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 octobre 2006, vol. 362, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2006.

H. Beck.

(117533.3/201/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

**CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ARIELLE HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2006.

H. Beck.

(117535.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.487.

Following the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of the Company on 18 July 2006, the following persons have been appointed as managers of the Company:

- A. Richard Moore Jr., born on 25 August 1945, Arkansas, USA, residing at 5028 Country Club Place, El Paso, TX 79922, USA;
- Ryan Cregeen, born on 23 April 1972, Wigan, UK, residing at 8 Sovereign Park, St Albans Herts, AL4 0FJ, United Kingdom.

Therefore the following persons are managers of the Company:

- A. Richard Moore Jr., born on 25 August 1945, Arkansas, USA, residing at 5028 Country Club Place, El Paso, TX 79922, USA;
- Ryan Cregeen, born on 23 April 1972, Wigan, UK, residing at 8 Sovereign Park, St Albans Herts AL4 0FJ, United Kingdom.

The Company is bound by the individual signature of any one manager.

Luxembourg, the 18 September 2006.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l.

Signature

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue par vote écrit par l'associé unique de la Société en date du 18 juillet 2006, les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de la Société:

- A. Richard Moore Jr., né le 25 août 1945, Arkansas, USA, demeurant au 5028 Country Club Place, El Paso, TX 79922, USA;
- Ryan Cregeen, né le 23 avril 1972, Wigan, UK, demeurant au 8 Sovereign Park, St Albans Herts AL4 0FJ, United Kingdom.

La Société est en conséquence gérée par les personnes suivantes:

- A. Richard Moore Jr., né le 25 août 1945, Arkansas, USA, demeurant au 5028 Country Club Place, El Paso, TX 79922, USA;
- Ryan Cregeen, né le 23 avril 1972, Wigan, UK, demeurant au 8 Sovereign Park, St Albans Herts, AL4 0FJ, United Kingdom.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00377. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117661.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

VESTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 72.445.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

M. Lars Göran Falkeskog, company director, residing at Igelkottstigen 12, SE-43650 Hovas, duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in SE-43650 Hovas, on the 23rd of October 2006, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, as sole associate of the Luxembourg société à responsabilité limitée VESTIA, S.à r.l., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 72.445, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on October 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 15 of January 6, 2000,

modified by a deed of Maître Gérard Lecuit, on December 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 on August 7, 2001,

has requested the undersigned notary to state:

Sole resolution

The sole associate resolves to amend paragraph 3 of article 2 of the company's by-laws, which will from now on read as follows:

«**Art. 2. Paragraph 3.** In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the

creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to any person of the group to which it belongs, to any holding company, subsidiary or affiliated company or person, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at (...).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Lars Göran Falkeskog, administrateur de société, demeurant à Igelkottstigen 12, SE-43650 Hovas, ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à SE-43650 Hovas, le 23 octobre 2006, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, comme seul associé de la société à responsabilité limitée VESTIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 72.445, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 15 du 6 janvier 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 7 août 2001, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le 3^e alinéa de l'article 2 de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 3^e alinéa.** Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à toute personne du groupe à qui elle appartient, à chaque société, filiale ou société ou personne affiliée, tous concours, prêts, avances ou garanties, prêter et emprunter des fonds de toute manière et de sécuriser le remboursement de tous fonds prêtés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à (...).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 2006, vol. 538, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 octobre 2006.

J. Gloden.

(117520.3/213/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

VESTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 72.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(117521.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

TEHA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 120.820.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMPOINT, S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

hereby represented by Mr Robert Shyirambere, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TEHA INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Wherefore EMPOINT, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

109740

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- John G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar (the Netherlands), with professional address in L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (the Netherlands), with professional address in L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Philippe Leclercq, employee, born on May 18, 1968 in Liège (Belgium), with professional address in L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représentée par M. Robert Shyirambere, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TEHA INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées

ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

EMPOINT, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - John G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962, à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965, à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, employé privé, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Shyrambere, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

J. Elvinger.

(117416.3/211/407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

WATERFRONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 49.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118595.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

KAS ANORTHOSIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.728.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KAS ANORTHOSIS S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg, under number B 118.728 (the Meeting), incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary in Luxembourg, on August 8th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Ms Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

The President appointed as Secretary Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

The Meeting elected as Scrutineer Ms Laurélia Steinmetz, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

It appears from the attendance list that the three hundred and ten (310) ordinary shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-one thousand (EUR 121,000.-) by the creation and issue of three hundred (300) new ordinary shares and six hundred (600) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3. Subscription, intervention of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. and paying up of all the new shares by contribution in kind by PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. of all its assets and liabilities, the remaining amount to be affected to the MRPS share premium reserve account of the Company.

4. As a consequence of the foregoing points on the agenda, cancellation of the ten (10) ordinary shares in the Company which have been contributed to the Company as an asset of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. and corresponding decrease of the share capital of the Company in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

5. Complete restatement of the articles of association of the Company in order to reflect *inter alia* the difference between the ordinary shares and the mandatory redeemable preferred shares of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders present or duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, all shareholders having full knowledge of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to one hundred twenty-one thousand (EUR 121,000.-) by the creation and issue of three hundred (300) new ordinary shares and six hundred (600) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., a limited Spanish company with tax number B01337781, and registered office at Vitoria (Spain), avenida de los Olmos number 2, postal code number 01013, duly registered at the Mercantile Register of Alava, located in Vitoria (Spain), portal de Castilla, 7, postal code number 01007, registered in book 1.041, sheet 28, page Vi-8.750, here duly represented by Elisabeth Reinard (the Subscriber), declares to:

(i) subscribe for the three hundred (300) newly issued ordinary shares and the six hundred (600) mandatory redeemable preferred shares of the Company, and to

(ii) fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of one billion one hundred ninety-six million one hundred forty-three thousand eight hundred ninety-one Euro fifty-eight cents (EUR 1,196,143,891.58) is to be allocated as follows:

(i) an amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) is to be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of one billion one hundred ninety-six million fifty-three thousand eight hundred ninety-one Euro fifty-eight cents (EUR 1,196,053,891.58) is to be allocated to the MRPS share premium reserve account (the MRPS Share Premium Reserve Account) of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, the Contribution consisting in a contribution in kind has been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, dated September 29th, 2006, which concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued plus the share premium.»

Proof of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by (i) a balance sheet of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. as of the date hereof and (ii) the above-mentioned auditor's report as of the date hereof.

The said balance sheet and auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Subscriber, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declares that:

1. He is the owner of the Contribution contributed by him;

2. He has the power to dispose of the Contribution contributed by him;

3. The Contribution contributed by him is neither encumbered with any pledge nor usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contribution and the Contribution is not subject to any attachment;

4. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution contributed by him be transferred to it;

5. The Contribution contributed by him is freely transferable;

6. All formalities required in Luxembourg in relation to the contribution in kind of the Contribution contributed by him to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

As a consequence of the above-mentioned capital increase of the Company, the Company will inter alia receive the receivables and assume the liabilities listed below, as shown on the attached balance sheet of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. as of the date hereof:

- Participative loans for a total nominal amount of EUR 1,002,632,569.09 (plus accrued interest valued at EUR 0 at the date of the Contribution in Kind) between PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. and THE PEPSI BOTTLING GROUP MEXICO, S. de R.L. de C.V («PBG MEXICO»). These loans (nominal and related interest) have been assigned by PBG MEXICO to PBG MIDWEST HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to an agreement dated December 30th, 2005 and the acceptance letter signed by PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. dated September 27th, 2006 (the «Participative Loan»); the NOFS (which are the Spanish banking authorities clearances) for said loans being NOF B0048072 and NOF B0045631;

- Standard loans for a total amount of EUR 193,509,841.27 (including accrued interest) between PBG HOLDING DE ESPANA ETVE as lender and PBG MIDWEST HOLDINGS, S.à r.l. as borrower. These loans have been assigned by PBG HOLDING DE ESPANA ETVE to PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. as lender pursuant the Subrogation and granting of loans agreement dated September 27th, 2006 (the «Standard Loans»); the NOFS related to said loans are as follows: NOF B0057793, NOF B0057285, NOF B0058475, NOF B0059150;

- Investment in affiliates consisting of 10 shares with a nominal value of EUR 100.- each in the Company;

- Other accounts receivable for a nominal value of EUR 22,986.22; and

- Other accounts payable for a nominal value of EUR 22,505.-;

subject to (i) due observance of all formalities as may be prescribed by applicable law in order to give full effect to the transfer of the aforesaid asset and liability and (ii) the entry by the Company, PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. and the respective counterparties of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. into any agreement that may be necessary or required to transfer the debtor or creditor position of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. vis-à-vis each counterparty to the Company and to obtain full discharge and release for PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L.

As a result of the aforementioned resolution, all assets of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. will have been assigned or distributed to, and all the outstanding liabilities of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. will have been assumed by, the Company, in particular those contingent and unknown at the present time. Thus, any assets or liabilities of PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. not identified in the aforementioned resolution are deemed to have been assigned or distributed to or, as the case may be, assumed by, the Company along with the assets and liabilities that have been specifically identified.

PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. hereby states that the participative loans mentioned above, do not include any amount of interest receivable for 2006, said interest receivable is worth zero for the moment, but the amount of said interest will be determinable, determined and accrued as from December 31st, 2006. Indeed, PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. states that the reason such interest receivable can not be determined right now is that the interest depends on the consolidated gross revenues of the calendar year of THE PEPSI BOTTLING GROUP MEXICO, S. de R.L. de C.V. which can not be determined at this point in time.

Third resolution

The Meeting acknowledges the zero valued interest receivable contributed to the Company by PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. The Meeting declares to proceed with an MRPS Share Premium adjustment as soon as the interest receivable has been determined, if any.

Fourth resolution

The Meeting (i) acknowledges that as a result of the above-mentioned contribution to the Company of, inter alia, ten (10) shares in the share capital of the Company, the Company holds ten (10) of its own shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and (ii) resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one hundred twenty-one thousand Euro (EUR 121,000.-) to one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-), by the cancellation of the ten (10) ordinary shares referred to in item (i) of the present resolution.

Fifth resolution

In order to reflect, inter alia, the difference between the ordinary shares and the mandatory redeemable preferred shares of the Company, the Meeting resolves to completely restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Denomination and Form

1.1 There exists between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a société en commandite par actions under the name of KAS ANORTHOSIS S.C.A. (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law), as well as by these articles of association (the Articles of Association).

1.2 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S. Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of the Company - Dissolution

2.1 The term of the Company shall continue for an indefinite period.

2.2 In the event of the withdrawal of the Managing Shareholder, the Company shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The Managing Shareholder shall be deemed to have withdrawn as Managing Shareholder on the date that the Managing Shareholder (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged to be bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the Managing Shareholder or of all or any substantial part of its properties.

2.3 The Company may further be dissolved with the consent of the Managing Shareholder by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 21 hereof as well as the Company Law.

Art. 3. Corporate Object

3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder.

4.3 In the event that the Managing Shareholder determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital

5.1 Subscribed Capital

The subscribed share capital of the Company is set at one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) consisting of six hundred (600) fully paid-up ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares) and of six hundred (600) fully-paid-up mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the MRPS), the Ordinary Shares and the MRPS being individually referred to as a Share and collectively to as the Shares.

5.2 The Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3 The MRPS

(a) All MRPS shall be identical in all respects.

(b) Redeemable shares.

1. The MRPS are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Company Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Company Law, and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Managing Shareholder by an affirmative vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 9.

2. Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event

of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

3. Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles of Association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any MRPS Share Premium outstanding.

4. Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(c) Non-voting shares.

1. The MRPS do not carry any voting rights.

2. The MRPS shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the company before its term;
- the transformation of the company into a company of another legal form.

3. The MRPS shareholder(s) have the same voting rights as the holders of ordinary shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 17.2 (i.e., dividend 1) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

4. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Luxembourg law must be sent or notified to the shareholders of the company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholder(s).

5.4 Increase of the share capital

An extraordinary general meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.

5.5 All Shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.6 All Shares shall carry the same rights, except as provided in Article 5.3, Article 17 and Article 18.

5.7 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid up on each Share, and the transfers of Shares and the dates of such transfers. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Managing Shareholder upon request of the relevant Shareholder.

5.8 Ownership of the registered Shares will result from the time of recording in the register of Shareholders the issue or transfer of the Shares. The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single representative to represent such Share(s) vis-à-vis the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such Shares until such representative is appointed, at which time any suspended distributions with respect to such Shares shall be paid to such representative.

5.9 The Company is authorised to repurchase its own Shares within the limits set by article 49-2 of the Company Law and by the Articles of Association.

Art. 6. Transfer of Share(s)

The Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights. To the extent a Transfer of Share(s) is made in accordance with these Articles of Association and with the Investment Agreement, if any, such Transfer of Share(s) will be carried by way of a declaration of Transfer to be registered into the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The Transfers of Shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the register of Shareholders any Transfer referred to in any correspondence or other documents showing the consent of the transferor and the transferee.

Art. 7. Liability of Shareholders

The Shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company, except for the Managing Shareholder's liability which shall be unlimited.

Art. 8. Meetings of Shareholders

8.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting,

on the third Wednesday in June, at 11:00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

8.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

8.4 The MRPS shareholders have the right to attend all shareholders' meetings, but can only vote in the events foreseen and in accordance with article 5.3 (c) 2 and 3.

Art. 9. Notice - Quorum - Proxies - Majority

9.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

9.2 Each Ordinary Share is entitled to one vote. Each MRPS Shareholder is entitled to one vote in case article 5.3 (c) 2 and/or 3 applies. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

9.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

9.4 The Managing Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 10. Convening Notice

10.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board (as defined in Article 14.1), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

10.2 If all Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.

Art. 12. Management

12.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder who shall be the jointly liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

12.2 KAS, S.L. is and shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.

12.3 The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

12.4 The Managing Shareholder shall inter alia have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing Shareholder shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 13. Authorized Signature

The Company shall be bound by the corporate signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 14. Supervisory Board

14.1 The financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board). For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Company Law.

14.2 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

14.3 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

14.4 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the members of the Supervisory Board.

14.5 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Managing Shareholder.

14.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original form, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

14.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax, cable or other electronic transmission, another member as his proxy.

14.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

14.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members of the Supervisory Board.

Art. 15. Minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by three members of the Supervisory Board.

Art. 16. Accounting Year - Accounts

16.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

16.2 The accounts of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Art. 17. Allocation of Profits

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2 Each MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend (i.e., dividend 1) at the annual rate of 1% over the nominal value of the MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

17.3 Thereafter, each MRPS entitles to a second preferential and cumulative dividend (i.e., dividend 2) at the annual rate of Euribor + 0.1875% over the notional capital represented by said MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days. Said dividend 2 shall be compounded each accounting year and shall be incorporated into the MRPS Share Premium Account.

17.4 The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred dividend. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

17.5 After payment of dividend 1 and incorporation of dividend 2 into the MRPS Share Premium Account of the Company, in case the general meeting of shareholders decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen under 17.4, each Ordinary Share shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any thereto related Ordinary Share share premium.

Art. 18. Dissolution and Liquidation

18.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.

18.2 Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.

18.3 The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers (subject to Article 18.4 below) and their remuneration.

18.4 After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS Share Premium.

18.5 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company.

Art. 19. Amendments

These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.

Art. 20. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Proportional rate tax exemption request

Considering that it concerns a share capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind of all assets and liabilities of a Spanish capital company, the shareholders of the Company expressly request the exoneration

of the payment of the proportionate contribution right in accordance with article 4.1 of the law of December 29th, 1971, as amended by the law of December 3rd, 1986 for the contribution in kind.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company in relation to this deed, are estimated at approximately 9,000.- EUR.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des Associés de KAS ANORTHOSIS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.728 (ci-après l'assemblée), constituée le 8 août 2006 par acte dressé par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommée la Société).

L'assemblée est présidée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

Le Président nomme en qualité de Secrétaire Maître Stéphanie Alexandrino, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

L'assemblée élit en qualité de Scrutateur Maître Laurélia Steinmetz, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble avec lui.

Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider concernant tous les points à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux avis de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles actions ordinaires et de six cents (600) actions privilégiées obligatoirement remboursables d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. Souscription et intervention de la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. et libération de l'ensemble des nouvelles actions par le biais d'un apport en nature de la part de la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. de l'intégralité de ses actifs et passifs, le solde étant affecté au compte de réserve de primes d'émission APOR de la Société.

4. En conséquence des points de l'ordre du jour ci-dessus, annulation des dix (10) actions ordinaires de la Société ayant fait l'objet d'un apport à la Société sous la forme d'actif de la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. et diminution correspondante du capital actions de la Société, cette diminution d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-).

5. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter, inter alia, la différence entre les actions ordinaires et les actions privilégiées obligatoirement remboursables de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus sincères et véritables par l'assemblée, les Associés présents ou dûment représentés ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer aux avis de convocation dans la mesure où tous les Associés déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles actions ordinaires et de six cents (600) actions privilégiées obligatoirement remboursables d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sur quoi la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., société à responsabilité limitée de droit espagnol, numéro fiscal d'identification B01337781, avec siège social sis à Vitoria (Espagne), Avenida de los Olmos numéro 2, code postal numéro 01013, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Alava, sis à Vitoria (Espagne), Portal de Castilla, 7, code postal numéro 01007, volume 1.041, folio 28, page Vi-8.750, dûment représentée aux fins des présentes par Maître Elisabeth Reinard (ci-après le Souscripteur), déclare:

(i) souscrire les trois cents (300) actions ordinaires nouvellement émises ainsi que les six cents (600) actions privilégiées obligatoirement remboursables de la Société, et

(ii) les libérer intégralement par le biais d'un apport en nature constitué de l'ensemble de ses actifs et passifs (ci-après l'apport).

L'apport, constitué d'un montant total d'un milliard cent quatre-vingt-seize millions cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-huit centimes (EUR 1.196.143.891,58), à être réparti comme suit:

(i) un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) sera affecté au compte capital social de la Société;

(ii) un montant d'un milliard cent quatre-vingt-seize millions cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-huit centimes (EUR 1.196.053.891,58) à être affecté au compte de prime d'émission APOR de la Société (le Compte de Prime d'Emission APOR).

Aux termes de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'apport constitué d'un apport en nature a fait l'objet d'un rapport préparé par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, avec siège social sis au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, daté du 29 septembre 2006, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur la base du travail effectué tel que décrit à la section 3 de ce rapport, rien ne nous est apparu pouvant indiquer que la valeur de l'apport en nature ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à être émises et à la prime d'émission.»

Preuve de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné grâce à (i) un bilan de la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., à la date des présentes, et (ii) le rapport du réviseur d'entreprises également à la date des présentes.

Lesdits bilan et rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du Souscripteur, demeureront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare:

1. être le propriétaire de l'apport effectué par lui;
2. posséder le pouvoir de disposer de l'apport effectué par lui;
3. que l'apport effectué par lui n'est grevé d'aucune charge ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir une quelconque charge ou usufruit sur cet apport, et que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible;
4. qu'il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels un tiers quelconque pourrait être habilité à exiger que l'apport effectué par lui soit transféré à un tel tiers;
5. que l'apport effectué par lui est librement cessible;
6. que toutes les formalités exigées au Luxembourg en rapport avec l'apport en nature de l'apport effectué par lui dans le capital actions de la Société ont été observées ou seront observées sur réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié du notaire exerçant à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société qui précède, la Société recevra inter alia les sommes à recevoir et assumera les passifs mentionnés ci-après, ainsi que définis au bilan ci-joint de la société PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., à la date des présentes:

- des prêts participatifs pour un montant total de EUR 1.002.632.569,09 (plus intérêts échus évalués à EUR 0 à la date de l'Apport en Nature) entre PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. et THE PEPSI BOTTLING GROUP MEXICO, S. de R.L. de C.V. («PBG MEXICO»). Ces prêts (nominal et intérêts y attachés) ont été cédés par PBG MEXICO à PBG MIDWEST HOLDINGS, S.à r.l. suite à une convention du 30 décembre 2005 et la lettre d'acceptation a été signée par PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. en date du 27 septembre 2006; les NOFS (qui sont les autorisations par les autorités bancaires espagnoles) concernant ces prêts sont les suivants: NOF B0048072 et NOF B0045631);

- les prêts standard pour un montant total de EUR 193.509.841,27 (y inclu les intérêts échus) entre PBG HOLDING DE ESPAÑA ETVE comme Prêteur et PBG MIDWEST HOLDINGS, S.à r.l. comme Emprunteur. Ces prêts ont été cédés par PBG HOLDING DE ESPAÑA ETVE à PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. comme Prêteur par une convention de subrogation datée du 27 septembre 2006; les NOFS concernant ces prêts sont les suivants: NOF B0057793, NOF B0057285, NOF B0058475, NOF B0059150;

- 10 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune dans le capital social de la Société;

- d'autres créances en compte courant d'un montant total de EUR 22.986,22;

- des dettes en espèces d'un montant principal de EUR 22.505,-;

le tout sous réserve (i) du respect de l'ensemble des formalités exigées par le droit applicable afin de donner plein effet au transfert des actifs et passifs précités et (ii) de la conclusion par la Société, PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. et les autres contreparties respectives de PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., de tous contrats qui s'avèrerait nécessaire ou exigé en vue du transfert de la position créditrice ou débitrice de PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., vis-à-vis de chacune des contreparties à la Société, et l'obtention d'une décharge pleine et entière au profit de PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'ensemble des actifs de PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., auront été assignés ou distribués à la Société, et l'ensemble de des passifs échus de PBG FINANCIERA Y PRO-

MOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., auront été assumés par la Société, notamment tous ceux qui seraient éventuels et inconnus à la date des présentes. De telle sorte que tous les actifs et passifs de PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L., qui ne seraient pas identifiés dans le corps de la résolution ci-dessus sont tenus pour avoir été transmis ou distribués ou, selon le cas, assumés par la Société ensemble avec les actifs et passifs qui y sont spécifiquement identifiés.

PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. déclare par les présentes que les prêts participatifs susmentionnés n'incluent pas le montant de la créance d'intérêts pour 2006, cette créance d'intérêts valant zéro pour le moment, mais le montant de cette créance d'intérêts étant déterminable, déterminé et échu à partir du 31 décembre 2006. En effet, PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. déclare que la raison pour laquelle cette créance d'intérêts ne peut pas être déterminé maintenant est que cet intérêt va dépendre des revenus bruts consolidés de l'année civile de THE PEPSI BOTTLING GROUP MEXICO, S. de R.L. de C.V. qui ne peuvent pas être déterminés à ce moment.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de cette créance d'intérêts évaluée à zéro apportée par PBG FINANCIERA Y PROMOCIÓN DE EMPRESAS, S.L. à la Société. L'assemblée déclare de procéder à un ajustement de la Prime d'Emission APOR aussitôt que le montant de la créance d'intérêts aura été déterminée, s'il y en a.

Quatrième résolution

L'assemblée (i) reconnaît qu'il résulte de l'apport susmentionné à la Société, inter alia, de dix (10) actions du capital actions de la Société, la Société détient dix (10) actions propres, d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune, et (ii) décide de diminuer le capital actions de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-), de manière à ramener le capital actions de la Société de son montant actuel de cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) à un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) par le biais de l'annulation des dix (10) actions ordinaires mentionnées au point (i) de la présente résolution.

Cinquième résolution

Afin de réfléchir, entre autres choses, la différence entre les actions ordinaires et les actions privilégiées obligatoirement remboursables (les APOR) de la Société, l'assemblée décide la refonte intégrale des statuts de la Société, lesquels posséderont dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de KAS ANORTHOSIS S.C.A. (ci-après désignée comme la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés), telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Durée de la société en commandite par actions - Dissolution

2.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

2.2 En cas de retrait de l'Associé Commandité, la société en commandite par actions sera dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Associé Commandité est considéré comme s'étant retiré comme Associé Commandité à la date où l'Associé Commandité (i) est dissoute et commence sa liquidation, (ii) fait un acte de cession au profit de créanciers, (iii) fait un aveu de faillite, (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement, (v) introduit une action ou acquiesce à une action tendant à obtenir pour soi-même une réorganisation, un arrangement, un compromis, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou toute autre décharge sous une quelconque disposition statutaire, loi ou règlement, (vi) par voie de conclusions admette ou ne conteste pas les allégations matérielles d'une assignation portée contre lui dans tout procès de telle nature, ou (vii) cherche, consent à ou acquiesce à la nomination d'un curateur, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'Associé Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de la propriété de celui-ci.

2.3 La Société en commandite par actions peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts, telle que prescrite dans l'article 21 des présents statuts et dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 3. Objets sociaux

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations ainsi que d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou

créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Siège Social

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social

5.1 Capital Souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par six cents (600) actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «actions ordinaires») et de six cents (600) actions privilégiées obligatoirement remboursables, entièrement libérées, d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APOR»), les actions ordinaires et les APOR étant individuellement dénommées une «action», et collectivement les «actions».

5.2 Les actions ordinaires

Les actions ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.3 Les APOR

(a) Tous les APOR sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(b) Actions remboursables.

1. Les APOR sont des actions remboursables aux termes de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés. Les APOR souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'Associés APOR, au prorata des APOR remboursables détenues par chacun des Associés APOR) (a) sur demande de la Société conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les APOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites APOR. Le remboursement des APOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société à titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les APOR rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Associé Commandité par vote de l'assemblée générale des Associés tenue conformément à l'article 9 des présentes.

2. Réserve spéciale: un montant égal à la valeur au pair ou, en l'absence d'une telle valeur au pair, à la valeur au pair comptable de toutes les APOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrit par capitalisation de réserves.

3. Prix de rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les Associés APOR, le prix de rachat des APOR payé en espèces ou en nature sera égal à la valeur nominale des APOR plus la Prime d'Emission APOR y correspondante.

4. Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les Associés APOR, vingt (20) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des Associés APOR à sa dernière adresse indiquée au registre des Associés, indiquant à cet Associé le nombre d'APOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les APOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'assemblée générale des Associés réunie en vue de décider le rachat des APOR. Le prix de rachat de ces APOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des Associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet Associé dès avant la date de rachat.

(c) Actions sans droit de vote:

1. Les APOR ne bénéficient d'aucun droit de vote.

2. Le ou les Associés APOR sont néanmoins habilités à voter lors de toute assemblée générale réunie afin de statuer sur les matières suivantes:

- l'émission de nouvelles actions bénéficiant de droits préférentiels;
- la détermination du dividende privilégié cumulatif attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société dotée d'une forme juridique différente.

3. Le ou les Associés APOR possèdent les mêmes droits de vote que les porteurs d'actions ordinaires lors de toutes assemblées au cas où, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à ces fins, les dividendes cumulatifs privilégiés mentionnés à l'article 17.2 (à savoir le dividende 1^{er}) n'ont pour quelque raison que ce soit pas été versés dans leur intégralité sur une période couvrant deux exercices financiers successifs, et cela jusqu'à ce que tout les dividendes cumulatifs privilégiés aient été perçus dans leur intégralité.

4. Tous les avis, rapports et autres documents qui doivent aux termes de la loi luxembourgeoise être envoyés ou notifiés aux Associés de la Société devront également être envoyés ou notifiés aux Associés APOR.

5.4 Augmentation du capital actions

Toute assemblée générale des Associés statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts et avec l'accord de l'Associé Commandité pourra augmenter le capital souscrit de la Société.

5.5 Toutes les Actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.

5.6 Toutes les Actions conféreront les mêmes droits, sous réserve des dispositions contenues aux articles 5.3, 17 et 18 des présents statuts.

5.7 Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque Action, et la cession des Actions et les dates de ces cessions. Chaque Associé notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement. La Société sera habilitée à invoquer la dernière adresse qui lui aura été communiquée. Des certificats de ces enregistrements seront émis et signés par l'Associé Commandité après demande de l'Associé concerné.

5.8 La détention des Actions nominatives résultera de l'inscription de l'émission ou du transfert des Actions dans le registre des Associés. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si la détention de ces Actions est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Actions devront nommer un représentant unique afin de représenter cette ou ces Actions à l'égard de la Société. Le défaut de nomination d'un tel représentant impliquera une suspension de tous les droits attachés à ces Actions jusqu'à ce que le représentant soit nommé, étant entendu que toutes les distributions suspendues relatives à ces Actions jusqu'à ce jour seront payées à ce représentant.

5.9 La Société est autorisée à racheter ses propres Actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés et par les Statuts.

Art. 6. Cession d'Actions

Les Actions de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption. Par extension, une cession d'Action faite conformément aux dispositions prévues par les Statuts, cette cession d'Actions s'effectuera par le biais d'une déclaration de cession enregistrée dans le registre des Associés, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur représentants. Les cessions d'Actions devront également être mises en oeuvre en conformité avec les règles sur la cession de créance prévue par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. De plus, la Société devra accepter et enregistrer dans le registre des Associés toute Cession mentionnée dans toute correspondance ou autres documents établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 7. Responsabilité des associés

Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport dans la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 8. Assemblées des Associés

8.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11 heures du matin. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

8.2 D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

8.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

8.4 Les Associés APOR sont habilités à prendre part à toutes les assemblées des Associés, mais ne peuvent voter que dans les circonstances prévues aux présentes et conformément à l'article 5.3 (c) 2 et 3.

Art. 9. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité

9.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.

9.2 Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé APOR peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme ou télex.

9.3 Sauf exigences contraires de la loi ou des présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votant.

9.4 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

Art. 10. Avis de convocation

10.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance (tel que défini à l'Article 14.1) par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse indiquée dans le registre des Associés.

10.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés

Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 12. Gérance

12.1 La Société sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'Associé responsable (l'associé-gérant-commandité), lequel sera personnellement, conjointement et de manière indivise responsable envers la Société pour tous les engagements pouvant résulter des opérations de la Société.

12.2 KAS, S.L. est et restera l'Associé Commandité pour la durée d'existence de la Société.

12.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.

12.4 L'Associé Commandité aura inter alia le pouvoir de poursuivre tous les objectifs de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il estimera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Excepté s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés de remplir les objectifs de la Société.

Art. 13. Signature autorisée

La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir aura été délégué par l'Associé Commandité à son entière discrétion.

Art. 14. Conseil de Surveillance

14.1 Les affaires de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après le Conseil de Surveillance). Afin d'exercer ses pouvoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par l'article 62 de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon la loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

14.3 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période maximale de six années, renouvelables.

14.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

14.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

14.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

14.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

14.8 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion.

14.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Art. 15. Procès-verbaux

Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou trois membres du Conseil de Surveillance.

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux

16.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier et se terminera en date du 31 décembre de chaque année.

16.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros (EUR).

Art. 17. Attribution des bénéfices

17.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents statuts, ce capital social tel qu'il est augmenté ou réduit.

17.2 Chacune des APOR donne droit à un dividende cumulatif préférentiel (à savoir le dividende 1^{er}) à un taux annuel de 1% de la valeur au pair des APOR, cumulé quotidiennement et calculé sur base d'une année civile de (365) jours.

17.3 Ensuite, chaque APOR donne droit à un second dividende cumulatif préférentiel (à savoir le dividende 2) à un taux annuel de Euribor + 0,1875% sur le capital au sens large représenté par cet APOR, ledit capital au sens large désignant le capital souscrit représenté par cet APOR plus toute MRPS Prime d'Emission payée sur cet APOR, cumulé quotidiennement et calculé sur base d'une année civile de trois cent soixante-cinq (365) jours. Ledit dividende 2 sera composé chaque exercice comptable et sera affecté au Compte de Primes d'Emission APOR.

17.4 L'assemblée générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel après paiement du dividende privilégié. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.5 Après paiement du dividende 1 et affectation du dividende 2 au Compte de Primes d'Emission APOR, et au cas où l'assemblée générale des Associés déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'article 17.4, chaque Associé détenteur d'actions ordinaires aura droit à une fraction du profit total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet Associé plus toute Prime d'Emission d'Actions Ordinaires y relative.

Art. 18. Dissolution et Liquidation

18.1 La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.

18.2 De plus, au cas où l'Associé Commandité se retire ainsi que défini au présent article 2, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

18.3 Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui va également définir leur pouvoirs (sous réserve des dispositions de l'article 18.4 ci dessous) et leur rémunération.

18.4 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'Associé APOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'Associés APOR, chacun des Associés APOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par lui respectivement par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet Associé plus toute Prime d'Emission APOR payée par lui.

18.5 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef d'Associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux APOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux APOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux Associés détenteurs d'actions ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la Société.

Art. 19. Modifications

Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des Associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité.

Art. 20. Loi applicable

Tous les points non réglés par les présents statuts sont régis par le droit luxembourgeois.

Demande en exonération du taux d'imposition proportionnel

Dans la mesure où les présentes constituent une augmentation du capital actions d'une société de capital de droit luxembourgeois par le biais de l'apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs d'une société de capital de droit espagnol, les Associés de la Société demandent expressément l'exonération du paiement du droit d'apport proportionnel conformément à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée par la loi du 3 décembre 1986 sur les apports en nature.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ 9.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, S. Alexandrino, L. Steinmetz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, vol. 155S, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

P. Frieders.

(117451.3/212/832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

KAS ANORTHOSIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

P. Frieders.

(117452.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

109757

ELEKTRA PURCHASE NO. 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.106.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
- TMF ADMINISTRATIVE S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118735.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

RUSSIAN CAR LOANS N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.037.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 10 octobre 2006 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
- TMF ADMINISTRATIVE S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118736.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

PRESTA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.430.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(118739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.741.

DISSOLUTION

La liquidation de la société TUMBA, S.à r.l. en liquidation volontaire a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 août 2006. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date 26 avril 2006.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118745.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

SEDELLCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 35.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(118746.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 120.942.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 12th day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

DEXIA S.A., a limited liability company, incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Square de Meeûs 1, B-1000 Brussels, registered with the register of legal entities of Brussels under the number 0458.548.296, Referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**1. Form, name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by law dated 25 August 2006) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to issue securities and to invest the proceeds thereof in loans and other instruments, other than ordinary share capital, issued by any of the banking entities belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2 For purposes of article 3.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, a majority control in the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed and authorized capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, board of directors, statutory auditors

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders.

15.1 The S.A. may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of shareholders, within the time limit of three (3) days.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June, at 2.00 p.m., and for the first time in 2007.

17. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

	Shares
DEXIA S.A.	31
Total: thirty-one shares	31

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 2,400.- Euro.

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2012:
 - a) EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.597, who has appointed as permanent representative M. Jean Bodoni, born on 12 July 1949, at Ixelles, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
 - b) Olivier Van Herstraeten, born on 10 January 1963, at Gand, with professional address at DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - c) Michel Buysschaert, born on 6 May 1965, at Wilrijk, with professional address at DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - d) Stéphane Vermeire, born on 8 December 1971, at Verviers, with professional address at DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - e) Claude Schon, born on 1 April 1956, at Luxembourg, with professional address at DEXIA S.A. Luxembourg branch, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - f) Pierre Malevez, born on 23 April 1953, at Liège, with professional address at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The Sole Shareholder authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors. The following has been appointed as managing Director of the Company for an undetermined period: EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.

4. The following has been appointed as external auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 12 octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

DEXIA S.A., une société anonyme constituée selon le droit belge, ayant son siège social à Square de Meeûs 1, B-1000 Brussels, immatriculé au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0458.548.296,

Désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»;

Ici représentée par M. Regis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société l'émission de titres et d'investir les produits de ces titres dans des prêts et d'autres instruments financiers, autres que des actions ordinaires, émis par toute entité bancaire appartenant au même groupe que la Société, étant entendu que la Société n'entre dans aucune transaction qui serait susceptible d'être qualifiée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.2 Au sens de l'article 3.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par, ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Chaque Administrateur participant qui est en mesure d'entendre et d'être entendu par les autres Administrateurs participants qui utilisent ou non ces moyens techniques sera réputé présent et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Delegation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / assemblée générale des actionnaires.

15.1 La S.A. peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures, et pour la première fois en 2007.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

	Actions
DEXIA S.A.	31
Total: trente et une actions	31

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 2.400,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2012:
 - a) EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.597, qui a nommé comme représentant permanent M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, ayant son adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
 - b) Olivier Van Herstraeten, né le 10 janvier 1963, à Gand, ayant son adresse professionnelle à DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - c) Michel Buysschaert, né le 6 mai 1965, à Wilrijk, ayant son adresse professionnelle à DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - d) Stéphane Vermeire, né le 8 décembre 1971, à Verviers, ayant son adresse professionnelle à DEXIA S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles;
 - e) Claude Schon, né le 1^{er} avril 1956, à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à DEXIA S.A. Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - f) Pierre Malevez, né le 23 avril 1953, à Liège, ayant son adresse professionnelle à DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
3. L'Assemblée générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses Administrateurs. A été nommé comme Administrateur-délégué de la Société pour une période indéterminée: EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.
4. A été nommée comme réviseur d'entreprises pour la même période: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 95, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118913.3/211/519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109767

SAM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juin 2006 à Luxembourg

L'Assemblée prononce la révocation de la société FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A. de son poste de Commissaire et décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire la société AUDITEX, S.à r.l, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118749.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ROOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 109.144.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.
Pour ROOK HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118750.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

RT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.735.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.
Pour RT HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118752.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

DIRLAND TELECOM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.427.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(118812.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

SOURCE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 75.238.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour SOURCE HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118755.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

DIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juin 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118756.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

TA COIFFURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg B 102.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(118799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

STEINMAUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.219.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour STEINMAUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118757.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

STOKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.992.

—
Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour *STOKE HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118759.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

TA COIFFURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg B 102.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(118800.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

URKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 2, rue John Dolibois.
R. C. Luxembourg B 87.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FIBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.556.

—
Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Signature.

(118823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ESPRIT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(118861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109770

NORTHSIDE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(118865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

NORTHSIDE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(118866.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

DUSHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 120.823.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société PEARL INVEST & TRADE LTD, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, Belize, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet l'acquisition et la détention de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination DUSHI, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 57, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

J. Elvinger.

(117419.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

LID LIFT INDUSTRIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.700.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(118878.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

REPCO 23 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.186.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Samia Rabia, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on September 15, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 23 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 6, 2006, n° 895, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.186.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated 15 September 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 194,310.- pursuant to the issuance of 14,593 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 4,838 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 114.186 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 194,310.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL as of September 15, 2006, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 194,310.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1. and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 227,310.- (two hundred twenty-seven thousand three hundred ten Euro), represented by 22,731 (twenty-two thousand seven hundred thirty-one) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 17,071 (seventeen thousand seventy-one) class A shares (the «A Shares») and 5,660 (five thousand six hundred and sixty) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,462,701.24 (four million four hundred sixty-two thousand seven hundred and one Euro and twenty-four cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 15 septembre 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 23 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mai 2006 n° 895 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.186.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 15 septembre 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 194.310,- par l'émission de 14.593 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 4.838 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 114.186 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 194.310,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 15 septembre 2006, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant d'EUR 194.310,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 227.310,- (deux cent vingt-sept mille trois cent dix euros), représenté par 22.731 (vingt-deux mille sept cent trente et une) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 17.071 (dix-sept mille soixante et onze) actions de catégorie A (les «Actions A») et 5.660 (cinq mille six cent soixante) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.462.701,24 (quatre millions quatre cent soixante-deux mille sept cent un euros et vingt-quatre cents)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Rabia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2006, vol. 539, fol. 6, case 4. – Reçu 1.943,10 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2006.

J. Seckler.

(117421.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

LID LIFT INDUSTRIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(118880.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2628 Bonnevoie, 1, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg F 6.103.

STATUTS

En l'an deux mille six, le 15 du mois d'octobre a été formé par les membres du FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG une association sportive sous le nom FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG, A.s.b.l. Lors d'une Assemblée générale en date du 15 octobre 2006, les présents statuts ont été présentés aux membres du club et approuvés par ladite assemblée.

Titre 1^{er}. Dénomination, siège, durée, objet, but et composition

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG, le tout conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

- Le siège est fixé à L-2628 Bonnevoie, 1, rue des Trévières dans la Brasserie du Laboratoire.

- La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet d'encadrer le RACING FC UNION LETZEBUERG en tant que supporters et autour de ses activités sportives.

Art. 3. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Art. 4. L'association se compose:

1. d'administrateurs,
2. de membres actifs,
3. de membres donateurs,
4. de membres honoraires.

Les membres donateurs et membres honoraires peuvent être des personnes physiques ou morales.

Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à trois.

Titre 2. Admission, démission, cotisations

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer au FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG en observant les présentes dispositions, peut devenir membre. Le Conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Tous les membres ayant payé leur cotisation annuelle, jouissent des mêmes droits et avantages lors de l'Assemblée générale; les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans les statuts internes de l'association. Seuls les administrateurs représentent cependant l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi précitée du 21 avril 1928, une liste des membres du Conseil d'administration doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée en bonne et due forme aux registres établis à cette fin et ceci endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par démission écrite adressée au Conseil d'administration,
- le non-paiement de la cotisation,
- par exclusion prononcée par l'Assemblée générale sur rapport du Conseil d'administration.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans l'article 4 des présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixé par la décision majoritaire de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Il ne peut être supérieur à 150 EUR (cent cinquante euros).

Titre 3. Le Conseil d'administration

Art. 8. L'association est placée sous la direction et la gestion d'un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze au maximum.

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de 2 ans, renouvelable infiniment.

Le président est élu les années paires, le secrétaire les années impaires.

La moitié des autres membres du Conseil d'administration est chaque année démissionnaire.

A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 9. Le président est élu en un tour de scrutin par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix exprimées. La durée du mandat est de deux ans. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion par le Conseil d'administration.

Art. 9bis. Toute personne membre du FAN CLUB RACING FC UNION LETZEBUERG peut devenir membre du Conseil d'administration par simple cooptation par ce dernier.

Les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier ne peuvent néanmoins pas être attribués par cooptation.

Ce principe connaît exception dans 3 cas:

- Empêchement pour cause de maladie prolongée,
- Décès,
- Démission,

de la personne occupant un des postes susvisés pendant la période située entre deux assemblées générales ordinaires.

Dans les hypothèses précitées, il ne peut être procédé provisoirement au remplacement de la personne défaillante que par cooptation au sein même du conseil d'administration c.-à-d. la personne cooptée au poste vacant doit être un membre du conseil d'administration légitimement élu, conformément à l'article 8 des présents statuts.

La personne ainsi cooptée occupera provisoirement son nouveau poste jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire où le prédit poste sera à nouveau déclaré vacant.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.

Art. 11. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des administrateurs.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 13. Ce sont les seules signatures du président et du secrétaire (ou de leurs remplaçants respectifs) qui engageront juridiquement l'association.

Art. 14. Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence.

Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.

Art. 15. Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.

Art. 16. L'année comptable commence le 15 juin. Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le Conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Titre 4. L'Assemblée générale

Art. 17. L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au courant de la première quinzaine du mois de juillet. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 18. La convocation à l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie de courrier à la poste, soit par voie d'affichage public ou soit par publication dans la presse avec l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'Assemblée générale seront fixés par le Conseil d'administration.

Art. 19. Le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres de l'association.

Art. 20. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association;
- de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver ou de rejeter le budget annuel;
- de décider de toute fusion avec une autre association et ceci par le biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents.

Titre 5. La dissolution de l'association

Art. 21. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres de l'association ayant le droit de vote. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.

Titre 6. Responsabilité civile et divers

Art. 22. L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des activités, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Art. 23. Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration.

Bonnevoie, le 15 octobre 2006.

Signatures

Les membres du Conseil d'Administration suivant liste en annexe

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06119. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(117449.3//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.
